

Le journal des

Marchés Publics

Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

03

EDUCATION

01

INFRASTRUCTURE

01

COMMUNICATION

02

RURAL

08

ADMINISTRATION

09

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

GOVERNANCE PUBLIQUE

01

N° 1702

11 Décembre 2018

11 December 2018

5:46 PM/17H:46

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.arp.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@arp.cm, Web:www.arp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.arp.cm

Mail : pridesoft@arp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1

Reference [103/18/AONO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°103/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE CONSOMMABLES AUX HUILLERIES DE LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 18-12-2018

2

Reference [105/18/AONO/SDCC/CIPM](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°105/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE BACHES EN POLYESTER POUR LE STOCKAGE A LA SODECOTON

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 08-01-2019

3

Reference [029/AOIR/PAD/CIPM-AS/2018 du 04/12/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°029/AOIR/PAD/CIPM-AS/2018 DU 04/12/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉLABORATION D'UN MODÈLE FINANCIER POUR LE PORT AUTONOME DE DOUALA

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 21-01-2019

4

Reference [001/DC/MINEDUB/CMPM](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/MINEDUB/CMPM POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE GARDIENNAGE AU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASEFINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEDUB, EXERCICE 2019

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 02-01-2019

5

Reference [004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC? LT/RRSE/CASE/CCI/APAM](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC? LT/RRSE/CASE/CCI/APAM/2018 POUR LA SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS DEVANT ELABORER LES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUES ET SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DES MICROPROJETS DANS CERTAINES COMMUNES DE LA REGION DU LITTORALCREDIT IDA N°57180

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 19-12-2018

6

Reference [003/ASMI/CNCC/CIPM/2018 DU 10/12/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA GERANCE LIBRE DU CENTRE DE VIE DE DIBAMBA

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 15-01-2019

RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference [1451 /AMI/CAPEF/CIPM /2018](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1451 /AMI/CAPEF/CIPM /2018 DU 10 DÉCEMBRE 2018 RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCES MALADIE AU PERSONNEL PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN
FINANCEMENT : BIP CAPEF 2019 IMPUTATION CAPEF : 2019 000000 201142

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 28-12-2018

8

Reference [009/A/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°009/A/J09/SAEF DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/DAONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE : INTER RN10 MEKONG-ENVOM-MEBOLASSI 20 KM, DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

9

Reference [5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31/10/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV).

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

10

Reference [003/C/C- MGME/SG/2018/](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°003/C/C- MGME/SG/2018/ DU 19 OCTOBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L' AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C.MENGUEME/ CDPM/2018 DU 29/10/2018, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE MENGUEME – NGOMEDZAP DU PK 0+00 À PK 16+400, DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, PROGRAMME ANNUEL 2018 DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, REGION DU CENTRE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

11

Reference [018 /C/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°018 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CDPM-NM/2018 DU 26 OCTOBRE 2018, POUR LE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLE DE COURS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

12

Reference [011/A/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°011/A/J09/SAEF DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'EVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A) (PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

13	Reference 012/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°012/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

14	Reference 5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31/10/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

15	Reference 2018/004/AMI/MINEPAT/SG/PNDP/CNC/CRC-LT/RRSE/CASE Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°2018/004/AMI/MINEPAT/SG/PNDP/CNC/CRC-LT/RRSE/CASE/CCI/ARPM A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC?LT/RRSE/CASE/CCI/APMA/2018 POUR LA SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS DEVANT ELABORER LES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUES ET SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DES MICROPROJETS DANS CERTAINES COMMUNES DE LA REGION DU LITTORAL CREDIT ID.4 N°57180 Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

16	Reference 1051-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet DECISION N° 1051-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

17	Reference 002/GG/MSP/DECI/HGD/CAD/2018 DU 12/11/2018 Lire Titre/objet DECISION N°002/GG/MSP/DECL/HGD/CAD/2018 DU 12/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

18	Reference 1050-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet DECISION N° 1050-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE LA DÉCISION N° 0877-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 DU 14 SEPTEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

19	Reference 003/D/C-MGME/SG/2018 Lire Titre/objet DECISION N°003/D/C-MGME/SG/2018 DU 11 DECEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L' AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C.MENGUEME/ CDPM/2018 DU 29/10/2018, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE MENGUEME – NGOMEDZAP DU PK 0+00 À PK 16+400,DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, PROGRAMME ANNUEL 2018 DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

20	Reference 282/DP/J09/SAEF Lire Titre/objet DECISION PREFERATORALE N°282/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

21	Reference 1042-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire Titre/objet DECISION N° 1042-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT INFRUCTUOSITÉ DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31 OCTOBRE 2018, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

22	Reference DECISION PREFERATORALE N°014/DP/C18//SP Lire Titre/objet DECISION PREFERATORALE N°014/DP/C18/SP DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/DC/C18/C-MŞOK/2018 DU 11 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 (CINQ) BOUTIQUES ET D'UN CONGÉLATEUR AU MARCHÉ DE SONGMBENGUE, DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

23	Reference DECISION PREFERATORALE N°015/DP/C18/SP Lire Titre/objet DECISION PREFERATORALE N°015/DP/C18/SP DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/DC/C18/C-DIZ/2018 DU 11 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TOILETTES À SIX (06) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE KM6, DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

24	Reference DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CNDOB/SG/2018 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CNDOB/SG/2018 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE DE MARCHÉ N°001A/M/CNDOB/2017 PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C.NDOB/CIPM/2017 DU 15/05/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE + SALLE DE FETES DANS LA COMMUNE DE NDOBIAN EN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

25	Reference N° 7948/18/DG/DAG/DAMP/SMP/SA Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 7948/18/DG/DAG/DAMP/SMP/SA PORTANT REPORT DES DATES DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N° 100/18/AONO/SDCC/CIPM Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

26	Reference 1096/CAPEF/SG/RMO/SCIPM Lire Titre/objet PORTANT REPORT DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

27	Reference ADDITIF N° 2 A/S 51/AONO/PAD/CIPM-ICAE/2018 Lire Titre/objet ADDITIF N° 01 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 51 /AONO/CUD/CIPM/2018 DU 05 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS LUMINEUX DE SECURITE ROUTIERE LE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA, COMMUNIQUE AU TITRE DE L'ADDITIF N°01, QUE LA DATE DE DÉPÔT DES OFFRES INITIALEMENT PRÉVUE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

28	Reference 001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018 Lire Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

29	Reference 013/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°013/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU(PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

30	Reference 013/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°013/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU(PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

31

Reference [001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

32

Reference [001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

33

Reference [001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

34

Reference [001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

35

Reference [001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°103/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE CONSOMMABLES AUX HUILERIES DE LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres National Ouvert **pour la fourniture de deux lots de consommables aux huileries de la SODECOTON.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée de deux lots de consommables aux huileries de la SODECOTON répartis comme suit :

-Lot 1 : fourniture de 6 000 000 de bouchons CAP TO CAP ;

-Lot 2 : fourniture et mise en œuvre des résines anioniques et cationiques pour chaîne de déminéralisation des eaux.

3. Cout Prévisionnel

Les montants prévisionnels, toutes taxes comprises sont de **85 millions FCFA** pour le **lot 1** et **32 millions de FCFA** pour le **lot 2**.

4. Allotissement

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée de **deux lots** de consommables.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte **à toutes les entreprises de droit Camerounais ayant une parfaite connaissance en la matière.**

6. Financement

Le financement est assuré par le **budget de la SODECOTON de l'exercice 2018.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 242-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la délégation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 fcfa** non remboursable sur le compte n°**97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels devront parvenir au plus tard le **18 décembre 2018 à 15 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°103/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE CONSOMMABLES AUX HUILLERIES A LA SODECOTON

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Délai de Livraison

La fourniture objet du présent appel d'offres devrait être livrée en position rendu magasin transit SODECOTON Garoua II, selon le planning suivant :

* Lot 1 : 6 000 000 de bouchons CAP TO CAP ;

- 2 000 000 bouchons dans un délai de **60 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

- 2 000 000 bouchons dans un délai de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

- 2 000 000 bouchons dans un délai de **120 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

* **Lot 2 : fourniture et mise en œuvre des résines anioniques et cationiques pour chaîne de déminéralisation des eaux** dans un délai de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives les cautions de soumission d'un montant respectivement égal à **1 700 000 FCFA pour le lot 1 et 640 000 FCFA pour le lot 2** établies par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces organismes est jointe en annexe au présent DAO.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission de Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua le **18 décembre 2018 à 16 heures au plus tard**. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. **Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 15 heures.**

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- De l'absence de la caution de soumission ;
- Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- De la non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture;
- Du non-respect d'un seul des critères techniques ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence des preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphé à chaque page et signés à la dernière page) ;
- De la non-conformité du modèle de soumission ;
- Non-conformité d'une pièce administrative ;
- Obtention de moins de 70% de réponses positives à l'évaluation des critères essentiels.

En substance, ces critères sont résumés dans le tableau ci-après :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif ;
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture ;
- . Critère n° 1C : Déclaration sur l'honneur ;

Critères essentiels

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 %. Production de la lettre d'engagement du fabricant.
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la SODECOTON ou ailleurs.
- . Critère n° 2C : délais de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

Offre financière

Seules les offres de prix des soumissionnaires ayant présenté des dossiers administratif et technique conformes seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu Magasin transit SODECOTON Garoua II.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation des offres le marché sera attribué lot par lot au soumissionnaire dont l'offres est la **moins-disante** et ayant satisfait aux critères de qualification.

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON** Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 et à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 28 Novembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIGRIST Jean Charles

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°105/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE BACHES EN POLYESTER POUR LE STOCKAGE A LA SODECOTON

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'Offres National Ouvert pour **la fourniture de deux lots de bâches en polyester pour le stockage à la SODECOTON.**

2. Consistance des prestations

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée de deux lots de bâches en polyester pour le stockage à la SODECOTON, et répartis comme suit :

* **Lot 1 : 70 Bâches ordinaires 30mX15m en polyester.**

* **Lot 2: 40 Bâches à chapeau 22m x 7m x 5men polyester.**

3. Cout Prévisionnel

Les montants prévisionnels, **toutes taxes comprises sont de 85 millions FCFA pour le lot 1 et de 40 millions FCFA pour le lot 2.**

4. Allotissement

La fourniture objet du présent appel d'offres est constituée de **deux lots** de bâches en polyester.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte **à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière.**

6. Financement

Le financement est assuré par le budget de la **SODECOTON de l'exercice 2018.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, E- mail : sodecoton@sodecoton.cm, fax : 222-27-20-68, à la Délégation de la SODECOTON à Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la délégation de la SODECOTON à Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **100 000 FCFA** non remboursable sur le compte n°**97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua. Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis d'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels devront parvenir au plus tard le **08 janvier 2019 à 15 heures 00 minutes**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua.

Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°105/18/AONO/SDCC/CIPM POUR LA FOURNITURE DE DEUX LOTS DE BACHES EN POLYESTER POUR LE STOCKAGE A LA SODECOTON

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. Delai de Livraison

Les fournitures objet du présent appel d'offres devront être livrées en position rendu magasin transit SODECOTON Garoua II selon le planning ci-après :

Pour le lot 1,

* **40** bâches dans un délai de **45 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ;

* **30** bâches dans un délai de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Pour le lot 2, 45 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives les cautions de soumission d'un montant respectivement égal à **1 700 000 FCFA pour le lot 1 et 800 000 FCFA pour le lot 2** établies par un organisme financier de premier rang agréé par le Ministre en Charge des Finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics. La liste de ces organismes est jointe en annexe au présent DAO.

12. Recevabilité des Offres

L'absence de l'exemplaire original de la caution de soumission ou l'insuffisance du montant de celle-ci entraînera le rejet pur et simple de l'offre lors du dépouillement sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua le **08 janvier 2019 à 16 heures au plus tard**. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. **Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle à partir de 15 heures**

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- De l'absence de la caution de soumission ;
- Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- De la non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture;
- Du non-respect d'un seul des critères techniques ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence des preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphé à chaque page et signés à la dernière page) ;
- De la non-conformité du modèle de soumission ;
- Non-conformité d'une pièce administrative ;
- Obtention de moins de 70% des réponses positives à l'évaluation des critères essentiels.

En substance, ces critères sont résumés comme ci-après :

- . Critère n° 1A : conformité des pièces du dossier administratif ;
- . Critère n° 1B : conformité des caractéristiques techniques de la fourniture ;
- . Critère n° 1C : Déclaration sur l'honneur ;

Critères essentiels :

- . Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 40 %. Production de la lettre d'engagement du fabricant.
- . Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 30 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années à la SODECOTON ou ailleurs.
- . Critère n° 2C : délais de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % des réponses positives au total sera requis pour être retenu.

Offre financière

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant présenté des dossiers administratif et technique conformes seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Pour la comparaison des offres, il sera considéré les coûts toutes taxes comprises en position rendu Magasin transit SODECOTON Garoua II.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation des offres le marché sera attribué lot par lot au soumissionnaire dont l'offre est la **moins-d**

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite fixée pour la remise des soumissions.**

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON**
Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax.
222 20 19 72 et à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 6 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIGRIST Jean Charles

PORT AUTONOME DE DOUALA

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°029/AOIR/PAD/CIPM-AS/2018 DU 04/12/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉLABORATION D'UN MODÈLE FINANCIER POUR LE PORT AUTONOME DE DOUALA

FINANCEMENT
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala lance un appel d'offres international restreint pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un modèle financier pour le Port Autonome de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent à :

- rassembler et fournir les informations nécessaires pour identifier et évaluer les paramètres économiques et financiers du PAD et de son programme d'investissement ;
- développer un modèle financier approprié, qui va aider l'entreprise au cours de ses discussions courantes avec l'État, et avec ses prêteurs potentiels, y compris l'AFD, pour la levée de financements de type finance d'entreprise ;
- conseiller le PAD dans sa stratégie financière et dans le recours à différents modes de financement des investissements.

Le détail de la consistance des prestations est précisé dans les Termes de Références du DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel du projet est de **75.000 EUROS TTC**

4. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est réservée aux cabinets pré-qualifiés ci-après :

1. CATRAM CONSULTANTS
2. REBEL-GROUP
3. NODALIS CONSEIL
4. KPMG

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par l'Agence Française de Développement (AFD).

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales / Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat / Service de la Préparation des Marchés du PAD situé dans l'enceinte de l'ex Direction Technique, BP 4020 Douala, Tél. 233.42.01.33 / 233.43.55.00 – Fax 233.42.67.97, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Division des Marchés et des Contrats de Partenariats du PAD, Service de la Préparation des Marchés, sise au Bâtiment situé en face de l'ex Direction Technique du PAD dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **60.000 (soixante mille) francs CFA** au compte CAS-ARMP n° 33598860 001 - 94 ouvert dans les agences BICEC du CAMEROUN.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Marchés et des Contrats de Partenariats du PAD, Service de la Préparation des Marchés, sise au Bâtiment situé en face de l'ex Direction Technique du PAD, au plus tard le **21/01/2019 à 12 heures** et devra porter la mention :

Appel d'Offres National Restreint N°029/AOIR/PAD/CIPM-AS/2018 du 04/12/2018 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un modèle financier pour le Port Autonome de Douala

<< A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement >>

9. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations est de cinq (05) Mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont le modèle figure à la pièce 9 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de **1.000.000 (un million) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps et aura lieu le **21/01/2019 à 13 heures** à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat, par une Commission Ad Hoc mise en place par le Directeur Général du PAD, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce administrative ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- Présence des informations financières dans les pièces administratives et techniques ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur de n'avoir pas d'antécédent dans l'exécution des marchés publics (mauvaise exécution, exécution partielle ou abandon) au cours des trois dernières années ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Critères essentiels :

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères suivants :

- - Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence (20 points) ;
- - Qualifications et compétence du Personnel-clé pour la mission (70 points);
- - Adéquation du programme et de la méthodologie de formation proposée aux Termes de référence (10 points).

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le score technique minimum de 70 points sur 100 seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

Evaluation financière :

L'évaluation des offres financières portera sur les vérifications et corrections, ensuite la formule utilisée pour établir les scores financiers suivants :

[SF = 100 x Fm / F].

SF étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100), seront retenus pour l'évaluation financière.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la note technique est supérieure ou égale à 70 points sur 100 et dont la note globale la plus élevée est classée mieux disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Port Autonome de Douala à la Direction des Finances et de la Comptabilité, BP 4020 Douala, Tél. 233.42.01.33 / 233.43.55.00 – Fax 233.42.67.97.

Lutte contre la corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir saisir la cellule anti-corruption mise en place suivant la décision N° 1300-17-DG/PAD du 27 Juillet 2017.

Contacts :

TEL : (+237) 233.42.01.33

FAX : (+237) 233.42.67.97

DOUALA le 4 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/MINEDUB/CMPM POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE GARDIENNAGE AU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE FINANCEMENT: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEDUB, EXERCICE 2019

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du suivi des activités de maintenance des biens meubles et immeubles de son département ministériel, le Ministre de l'Éducation de Base lance une consultation pour le recrutement d'une entreprise de gardiennage pour la sécurisation des bâtiments et parkings des Services Centraux d'une part, et de la Commission Nationale de l'UNESCO sise à MBALLA II, lieu dit Dragage d'autre part.

2. Cout Prévisionnel

Le coût estimatif des prestations, objet de la présente consultation est de **F CFA 30 051 000 (trente millions cinquante un mille) TTC.**

3. Participation et origine

La Participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de gardiennage installées sur le territoire national.

4. Financement

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEDUB, EXERCICE 2019

5. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Education de Base Yaoundé, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO), Bâtiment B, porte B01, BP 1600 Yaoundé ; Tél. : 222 22 86 33, ou consulté sur le site Web du MINEDUB à l'adresse www.minedub.cm dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être retiré à l'adresse ci-dessus, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en cinq, (05) exemplaires dont l'original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Ministère de l'Éducation de Base, Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM), Sous-Direction du Budget (SDB), Service des Marchés Publics (SMP), Bureau des Appels d'Offres (BAO), Bâtiment B, porte B01 BP 1600 Yaoundé ; Tél. : 222 22 86 33**, au plus tard le **02 Janvier 2019 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/MINEDUB/CMPM POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE GARDIENNAGE AU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE.
NB : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution fixé par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **12 (douze) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

9. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra impérativement joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **600 000 (Six cent mille) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de Consultation (Pièce n° 9). Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps le **02 Janvier 2019 à 15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base, sise au bâtiment A porte 618, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Attribution

La Commission Ministérielle de Passation des Marchés procédera à :

- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est la moins disante.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Education de Base Bâtiment A, **Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres, Bâtiment B, porte B01**, BP: 1600 Yaoundé, Tel : (237) 222 22 86 33.

N.B: Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants: 673205725/699370748

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le MINISTRE

YOUSOUF NÉE HADIDJA ALIM

CELLULE REGIONALE DE COORDINATION DU PNDP LITTORAL

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC?
LT/RRSE/CASE/CCI/APAM/2018 POUR LA SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS DEVANT
ELABORER LES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUES ET SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DES
MICROPROJETS DANS CERTAINES COMMUNES DE LA REGION DU LITTORAL CREDIT IDA N°57180**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Conçu en trois phases de quatre ans chacune, le PNDP est un prêt programme évolutif mis en place par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement. Il est un important outil de mise en oeuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi du Cameroun (DSCE).

Les deux premières phases du Programme ont été mises en oeuvre grâce aux financements d'origine interne (PPTTE, BIP) et ceux de la Banque Mondiale, de l'AFD dans le cadre de la remise de la dette bilatérale avec la France et d'un don de la KfW. À ces financements, s'ajoutent **ceux** du Fonds pour l'Environnement Mondial et de la Coopération nipponne pour la phase 1 uniquement. Le Programme a couvert six Régions (Adamaoua, Centre, Nord, Ouest, Sud et Extrême — Nord) pendant la 1^{ère} phase et s'est étendu à l'ensemble des 10 Régions dès la 2^{ème} phase.

Ces deux premières phases se sont déroulées à la satisfaction des populations bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du gouvernement. En effet, avec la clôture du prêt sur Fonds IDA de la Banque mondiale, de nouvelles négociations ont été engagées pour un processus qui a abouti à la signature de l'Accord de Crédit du PNDP III en date du 03 février 2016. L'objectif de cette 3^{ème} phase est de renforcer la gestion des finances publiques et des processus participatifs en vue de garantir la fourniture des infrastructures durables et de qualité. Elle se décline en trois composantes dont la 1^{ère} porte sur l'appui au développement local, la 2^{ème} sur l'appui institutionnel et le renforcement des capacités, et la 3^{ème} sur la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette troisième phase, plusieurs défis interpellent le Programme, parmi lesquels le strict respect des procédures de passation des marchés tant au niveau national avec le Code des Marchés Publics, qu'au niveau international avec les Directives des Bailleurs de fonds.

Parmi les acquis du Programme à ce jour, se compte l'élaboration des études de faisabilité devant mener à la réalisation des microprojets dans certaines communes de la région du Littoral.

2. Objet

L'objet général de la présente mission est donc de sélectionner des consultants individuels chargés de l'élaboration des études de faisabilité devant mener à la réalisation des microprojets dans certaines communes de la Région du Littoral.

Cette consultation a pour objectifs spécifiques:

- Mener les études de faisabilité technique, socio-environnementales et socio-économiques des microprojets identifiés sur les sites retenus;
- Produire une enquête de cofinancement du microprojet;
- Produire un dossier d'appel d'offres ou une demande de cotation.

3. Consistance des prestations

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les fonctionnaires, les techniciens et

responsables des autres structures concernées par le microprojet (Délégations du MINTP, MINEE, MINEPDED, MINTOUL, MINAS, etc...). Il établira un plan d'action clair pour l'**accomplissement** de sa mission. Ce plan d'action sera validé par toutes les parties prenantes à l'étude avant la visite des sites.

Il élaborera la requête conformément au canevas du guide de montage des requêtes et du dossier technique comprenant les référentiels mis à sa disposition par le PNDP et qui font partie intégrante des documents contractuels tout en tenant compte des missions ci-après :

i. Il assistera à la réunion de démarrage de l'étude au cours de laquelle :

- Il prendra contact avec les différentes parties prenantes ;
- Il prendra connaissance de la fiche signalétique de l'idée de projet contenu dans le PCD ;
- Il prendra connaissance du canevas d'élaboration de la requête du microprojet et des Termes de Référence de la mission ;
- Il prendra connaissance des rôles des parties prenantes ;
- Il élaborera en collaboration avec Les parties prenantes le chronogramme de l'étude de faisabilité des microprojets concernés.

ii. Il assistera aux réunions intermédiaires au cours desquelles :

- Il présentera l'état d'avancement de ses prestations et les difficultés rencontrées ;
- Il présentera un chronogramme actualisé de ses prestations ;

iii. Il effectuera une descente sur le site du microprojet au cours de laquelle :

- Il prendra contact avec l'autorité administrative et/ou traditionnelle ;
- Il Consultera les bénéficiaires avec PV de réunion ;
- Il Consultera les sectoriels avec signature d'une fiche (modèle type) ;
- Il mènera une Enquête sur le statut du site (zone réservée, zone sacrée, site privé, site privé, etc.) ;
- Il confirmera le choix d'un site après validation du **sectoriel compétent** ;
- Il remplira le formulaire de screening par le consultant, et les bénéficiaires, après définition de ou des solutions techniques ;
- Il collectera des données techniques (levés topographiques, coordonnées GPS, relevés des dégradations, identification complète des sols, identification des potentielles zones d'emprunts, de décharges des ressources d'approvisionnement en eau, la pluviométrie de la localité, le sens des vents dominants, etc.), données socio-économiques (population, impacts attendus, gestion de l'ouvrage, le personnel technique disponible etc...)
- Il effectuera en cas de besoin, différents essais et notamment : géotechnique, mécanique etc...);
- Il partagera des critères de mise en place du comité de gestion ;

IV. Bref examen des conditions locales (main d'oeuvre, microprojets existants, matériaux, zone d'emprunt, cours d'eau, etc.) Il réalisera une description du microprojet, présentera l'état des lieux de la commune/communauté en ce qui concerne le secteur bâtiments (données de base, rapport d'inspection des infrastructures existantes, les bénéficiaires du projet, l'étendu du besoin, les contraintes, les atouts, les avantages attendus) tout en prenant en compte les éléments essentiels contenus dans le PCD ;

V. Il réalisera les études techniques au sein desquels :

- Il effectuera des sondages pour la localisation du bon sol
- Il effectuera des analyses hydrologiques, hydrogéologique, piézométrique ;
- Il identifiera des potentielles zones d'emprunt
- Il identifiera la source d'approvisionnement en eau du chantier
- Il dimensionnera des ouvrages à réaliser (calcul des structures, calculs hydrauliques, etc.) ;
- Il élaborera les plans de situation et de masse des ouvrages ;
- Il élaborera les plans de détails des ouvrages à réaliser ;
- Il élaborera les calculs des quantités.

VI. Il proposera des scénarii de conception pour le microprojet :

- Il présentera des scénarii de conception ;
- Il procédera à une évaluation sommaire des impacts et mesures associés pour chaque scénario ;
- Un scénario sera retenu ;
- Il confirmera les différentes tâches nécessaires et fera une description détaillée des travaux à effectuer sur la base des référentiels existants remis par le PNDP.

VII. Il procédera à l'étude technique et socio-environnementale du microprojet, de la manière ci-après :

- Il analysera les données cartographiques ;
- Il approfondira l'examen des conditions locales,
- Il finalisera le remplissage du formulaire d'examen socio-environnemental avec le comité de gestion, (Approfondissement des mesures socio-environnementales)
- Il élaborera les spécifications techniques de tous les ouvrages ;
- Sur la base des coûts des matériaux rendus sur le site de réalisation du microprojet, il élaborera le calcul des devis estimatif t quantitatif par site : quantité, et PU, le cahier des charges, les descriptif des prix unitaires, le Sous détail des Prix de l'Infrastructure et des équipements.

VII. Il établira un chronogramme détaillé pour la réalisation des travaux et prop type de l'entreprise susceptible d'assurer la bonne réalisation des travaux (accompagné du profil-type du personnel clé pour le chantier)

IX. Il présentera une description de la supervision (au niveau du sectoriel) et du contrôle contradictoire lors de la réalisation de l'ouvrage (au niveau de la commune). profil du contrôleur, étape importante et nécessaire pour le contrôle, contrôleur ;

X. Il réalisera les études d'impacts socio-environnementaux en rapport avec le projet et en collaboration avec les services de l'environnement et de la protection de la nature selon le modèle-type proposé par le PNDP Il devrait convenablement renseigner la fiche de Screening environnemental, établir les Termes De Référence de la Notice d'Impact Environnemental, rédiger le rapport assorti d'un cahier de charges qui devrait ressortir, les impacts socioenvironnementaux et présenter les mesures d'atténuation envisagées,

XI. Il fera une description détaillée (sur la base des enquêtes réalisées dans chaque village traversé par le tronçon) des conditions d'application de la méthode HIMO dans le cadre de la mise en oeuvre du projet. Il pourra s'inspirer du guide ainsi que des fiches d'enquête HIMO mis à sa disposition et il estimera les retombées financières de la méthode HIMO ;

XII. Il fera une description détaillée du mode de participation de la population lors de l'exécution du chantier (ressources mobilisées : nombre et expertise, coût...)

XIII. Il devra élaborer une partie « finances et gestion », comprenant un plan de financement, une estimation des frais d'entretien, les charges récurrentes et le système de gestion proposé dont le budget alloué sera prévu au niveau du demandeur avec la contribution des populations bénéficiaires. Il assurera la mise en place des comités de gestion et d'entretien du tronçon ;

XIII. Il proposera les thèmes et type de formation à diffuser auprès des bénéficiaires, notamment en rapport avec l'entretien des bâtiments ;

XIV. Il participera au Comité de lecture de la requête de financement et prendra en compte toutes les observations formulées avant la tenue du Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels (COMES ;

XV. Il participera au Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels (COMES) et prendra en compte toutes les observations formulées pendant ladite session ;

XVI. Il veillera, à la constitution des justificatifs nécessaires pour le financement du microprojet (disponibilité de la contribution financière et en nature, preuve de libération du site, acte de création de l'infrastructure, PV de délibération du conseil municipal, etc.).

XVII. Etudes techniques complémentaires

XVIII. Les études complémentaires (topographiques, géotechniques, géophysiques, rentabilité économique,) seront conduites par les consultants indépendants et dans ce cas, le consultant travaillera en étroite collaboration avec ces derniers.

XIX. Il élaborera le Dossier d'Appel d'Offres ou la Demande de Cotations suivant le modèle remis par le PNDP.

4. Participation et origine

- n/a

5. Remises des offres

La manifestation d'intérêt rédigée en Français ou en Anglais, sera déposée sous pli fermé en cinq (05) exemplaires (dont un original et quatre copies) dans la Commune concernée (**Secrétariat Général**) ou au Secrétariat de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP Littoral sis à Douala au Quartier Bonamoussadi, Immeuble Congelcam, au plus tard le **mercredi 19 décembre 2018, à 17 heures 30 minutes (heure locale)** contre décharge. Le consultant, précisera le Département, la Commune, le domaine et le projet sur lequel il souhaiterait effectuer ses prestations dans sa lettre de motivation conformément au table ci-après :

Département	Commune	Libellé de l'étude de faisabilité
MOUNGO	Dibombari	Construction et Équipement d'un bloc administratif en brique de terre à l'école primaire publique de YA
MOUNGO	Dibombari	Construction et Équipement des salles de classes en brique de terre à l'école primaire Publique de YA latrines
MOUNGO	Dibombari	Extension, réhabilitation et équipement du Centre de Santé de Bekoko
MOUNGO	Ebone	Construction d'un parc récréatif au centre- ville d'Ebone
MOUNGO	Melon	Construction d'un bloc de 03 latrines à l'école publique de Lelem-Mouanton
MOUNGO	Melon	Construction d'un bloc de 03 latrines à l'école publique de Mouangel
MOUNGO	Bonalea	Construction et Equipement d'un bloc administratif au lycée de Miang avec bloc latrines
MOUNGO	Bonalea	Construction et Equipement de la maternité du Centre de Santé Intégré de Souza gare avec bloc latrine
MOUNGO	Bonalea	Construction des toilettes publiques à la gare routière de Souza
MOUNGO	Mombo	Extension du réseau électrique du centre urbain de Mombo à Boubou
NKAM	Yingui	Construction d'un foyer communautaire à Ndokmem — Nord.
SANAGA MARITIME	Dibombari	Extension du réseau d'eau de la ville vers les logements sociaux de Dizangue
SANAGA MARITIME	Dizangue	Extension du réseau électrique de la ville vers les logements sociaux de Dizangue
SANAGA MARITIME	Ndom	Construction d'un centre d'Alevinage à Ndom
SANAGA MARITIME	Ngambe	Construction et équipement d'un motel municipal au Centre-ville de Ngambe
SANAGA MARITIME	Ndom	Réhabilitation du local et équipement d'une chambre froide au centre-ville de Ndom
SANAGA MARITIME	Ndom	Construction de deux blocs de deux toilettes et deux douches au centre-ville de Ndom
SANAGA MARITIME	Ngambe	Construction d'un bloc de 06 toilettes au centre-ville de Ngambe

Département	Commune	Libellé de l'étude de faisabilité
SANAGA MARITIME	Pourra	Éclairage public par panneaux photovoltaïques au village Song Simouth- Loogmbon,
SANAGA MARITIME	Pouma	eclairage public par panneaux photovoltaïques au village Nkanla
SANAGA MARITIME	Pouma	Construction d'un hangar de marché à Ndokoma
SANAGA MARITIME	Pouma	Construction d'un hangar de marché à Ndokoma
SANAGA MARITIME	Massock	Construction d'un bloc de 03 latrines à l'école publique de SOMBENGUE
SANAGA MARITIME	Massock	Construction d'un bloc de 03 latrines à l'école publique de MASSOK

6. Composition du dossier

Le Coordonnateur Régional du PNDP Littoral invite les candidats intéressés à déposer leur dossier composé des pièces ci-après :

1. Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur Régional du PNDP Littoral ;
2. Un CV détaillé et signé du consultant avec justificatif d'expérience (Contrat, Attestation de service fait, ...) ;
3. Une copie certifiée Carte de Contribuable du consultant ;
4. Une copie certifiée de la carte nationale d'identité du consultant ;
5. Une copie certifiée du diplôme ;
6. Des Justificatifs de l'expérience (Contrat, Attestation de service fait, etc.)
7. Le Relevé d'Identité Bancaire.

F- Durée De La Mission

La durée de cette mission est de **trente (30) jours** à compter de la date de signature de l'ordre de service de commencer

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la « Qualification du Consultant » définie dans les *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale* (édition de janvier 2011, révisée en juillet 2014) et dans le Manuel de procédure du PNDP

7. Renseignements Complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires sur l'objet de la présente Manifestation d'Intérêt dans les Communes concernées ou à l'adresse ci-dessous : Secrétariat du PNDP Littoral, sis au quartier Bonamoussadi à l'Immeuble Congelcam, Tél.: , et aux heures suivantes : **de 08 heures à 17 heures**. Une manifestation distincte sera constituée, sous pli fermé, pour chaque commune choisie par domaine et celle-ci devra être déposée contre récépissé et portera la mention :

**« A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COORDONNATEUR REGIONAL DU PNDP APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET (AMI)
N°004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC-LT/RRSE/CASE/CCI/APMA/2018 POUR LA
SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS DEVANT ELABORER LES ETUDES DE FAISABILITE
TECHNIQUES ET SOCIO-ENVIRONNEMENTALES
DES MICROPROJETS DANS CERTAINES COMMUNES DE LA REGION DU
LITTORAL
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

DOUALA le 5 Décembre 2018

Le COORDONNATEUR RÉGIONAL

NKANJO Bruno Daniel

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA GERANCE LIBRE DU CENTRE DE VIE DE DIBAMBA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

En rapport avec ses missions d'assistance aux Chargeurs, de promotion des Echanges et de Facilitation du Trafic, le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) vient de construire à l'entrée Est de la ville de Douala, dans la localité de Dibamba, un Centre de Vie pour le séjour des transporteurs.

2. Objet

Dans le cadre de la mise en service de cette importante infrastructure, le CNCC lance un appel à manifestation d'intérêt pour la gérance libre du Parking (lot1), du Centre d'hébergement (lot2) et du Réfectoire (lot3).

- Le Parking s'étale sur trois hectares et peut contenir en moyenne 150 camions ;
- Le Centre d'hébergement comprend 40 chambres équipées ;
- Le Réfectoire partiellement équipé peut recevoir 50 personnes à la fois.

3. Remises des offres

NB : La structure intéressée peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les offres de candidature sous pli fermé, doivent parvenir au secrétariat du Directeur Général du CNCC au plus tard le 15 janvier 2019 à 15 heures.

4. Composition du dossier

Les structures intéressées, sont invitées à présenter leurs propositions (l'original et 4 copies) comprenant les éléments ci-après:

- Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- Une attestation de localisation;
- Un extrait de casier judiciaire du gérant datant de moins de trois mois;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- La proposition financière en francs CFA de la redevance à payer par mois dans les limites des prix homologués **(à retirer au CNCC).**

DOUALA le 10 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1451 /AMI/CAPEF/CIPM /2018 DU 10 DÉCEMBRE 2018 RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCES MALADIE AU PERSONNEL PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN FINANCEMENT : BIP CAPEF 2019 IMPUTATION CAPEF : 2019 000000 201142

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans l'optique de maintenir son personnel en bonne santé, en vue d'une meilleure productivité, le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'intention des Compagnies intéressées pouvant fournir une police d'assurances maladie à son personnel.

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des sociétés d'assurance ayant une expertise avérée dans la couverture des risques de santé, pour constituer une liste restreinte devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF).

3. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun de l'exercice 2019. QUALIFICATION DES CANDIDATS Chaque candidat intéressé devra :

- Etre une Compagnie d'assurances de droit camerounais installée en République du Cameroun ;
- justifiant des compétences et expériences dans le domaine des Assurances maladie ;
- Justifier des capacités techniques et financières suffisantes pour la couverture des sinistres.

4. Remises des offres

L'Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, sous pli fermé devra parvenir au plus tard le **28 Décembre 2019 à 12 h00**, heure locale, au siège de la Chambre d'Agriculture à Yaoundé, sis place parc Repiquet, Division des Affaires Administratives et Financières, **Bureau des Marchés Publics**. Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée portera la mention : **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 1451/AMI/CAPEF/CIPM/2018 du 10 Décembre 2018 RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCES MALADIE AU PERSONNEL PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

IX. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des Pièces Administratives et des Offres techniques aura lieu le **28 Décembre 2019 à 13 heures**, heure locale par les membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la salle des réunions de la CAPEF. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

5. Composition du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

- Dossier Administratif (Enveloppe A)

~~Le dossier administratif comprendra les documents administratifs suivants datés d'au plus trois (03) mois et valable pour~~



l'exercice en cours contiendra les informations suivantes :

Les sociétés intéressées devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

Elle sera cachetée et comportera les pièces suivantes :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
A1	Déclaration d'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint timbrée, signée du représentant légal ou d'un mandataire dûment désigné
A2	Une copie certifiée conforme de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance
A3	Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat.
A4	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le MINFI
A5	Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par les services compétents de l'ARMP
A6	Une photocopie du registre de commerce
A7	Une attestation de non redevance signée des services compétents des impôts, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts.
A8	Une attestation précisant l'objet de la soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).
B1	Références dans la fourniture de la couverture maladie.

Il est précisé que l'absence ou non la validité de l'une des pièces ci-dessus citées entrainera automatiquement l'élimination du candidat.

(Enveloppe B) portera la mention « **offre technique** ».

Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires pour les prestations similaires au cours des dix (10) dernières années placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
------------	---------------------------

B2	Nombre de réassureurs
B3	Exemplaires de rapport d'activité
B4	Trois (03) dernières années
B5	Méthodologie d'Intervention

6. Critères d'évaluation

Après réception des Offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants : 6-1) Critères éliminatoires
 Dossier Administratif incomplet ou non conforme; -Fausse déclaration ou document falsifié ;
 -Note Technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).

Tout candidat dont le dossier répond au moins à l'un des critères ci-dessus est éliminé. 6-2) Critères de notation des dossiers techniques L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

N° D'ORDRE	CRITERES	NOTATION (POINTS)
01	Présentation générale de l'offre	3
02	Référence générales du soumissionnaire	10
03	Références spécifiques du soumissionnaire dans les trois dernières années (joindre première et dernière page du marché)	20
04	Description détaillée des garanties offertes	8
05	Modalités de mise en jeu de la garantie	10
06	Couverture des engagements réglementés	20
07	Couverture de la marge de solvabilité	12
08	Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années ou pour la durée d'existence des compagnies de moins de 5 ans.	17
		100

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres National Restreint.

L'acquisition des documents relatifs au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est gratuite. Toutefois, l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offre National se fera conformément à la réglementation en vigueur, en matière de Passation des Marchés Publics au Cameroun. Les sociétés d'assurance pré-qualifiées seront invitées individuellement à soumissionner pour les prestations faisant l'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

7. Renseignements Complémentaires

Les informations complémentaires seront disponibles dès publication du présent avis au siège de la Chambre d'Agriculture à Yaoundé, sis place parc Repiquet, Division des Affaires Administratives et Financières, **Bureau des Marchés Publics** de la Chambre d'Agriculture, Division des Affaires Administratives et Financières.

8. Evaluation et publication des resultats

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint portant sur « **LA PRESELECTION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCES MALADIE AU PERSONNEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORET DU CAMEROUN** » tiendra lieu des résultats du présent Appel à Manifestation d'Intérêts.

YAOUNDE le 10 Décembre 2018

Le PRÉSIDENT

KOUE MOUSSA

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**ADDITIF N°009/A/J09/SAEF DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013/DAONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
ROUTE : INTER RN10 MEKONG-ENVOM-MEBOLASSI 20 KM, DANS LA COMMUNE DE MENGANG,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**), informe tous les candidats intéressés par la Demande de Cotation ci-dessus référencée, que d'importantes modifications ont été apportées à ladite Demande de Cotation :

- Le numéro du Dossier d'Appel d'Offres;
- Les critères éliminatoires sont évalués selon le mode de notation binaire dans la grille d'évaluation ;
- L'incohérence entre les dénominations de certains critères éliminatoires contenues dans les AAO et ceux du RPAO ;
- L'incohérence entre le nombre de critères essentiels indiqué dans les AO (04) et ceux du RPAO (11).

PARTOUT

AU LIEU DE LIRE

Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE : Inter RN10 MEKONG-ENVOM-MEBOLASSI 20 KM, DANS LA COMMUNE DE MENGANG (Procédure d'urgence).

LIRE PLUTOT :

Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE : Inter RN10 MEKONG-ENVOM-MEBOLASSI 20 KM, DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

PARTOUT

AU LIEU DE LIRE

13.2 Les principaux critères de qualification (critères essentiels)

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iii) le délai d'exécution ;
- iv) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

Le non-respect de 75% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

LIRE PLUTOT

13.2 Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement **sur 35 points**;
- ii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels **sur 35 points**;
- iii) le délai d'exécution **sur 15 points** ;
- iv) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières **sur 15 points**;

Le non-respect de 75% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

PARTOUT

AU LIEU DE LIRE

Critères éliminatoires :

- 1- Dossier Administratif non-conforme ;
- 2- Fausse déclaration ou présence d'une pièce falsifiée ;
- 3- Dossier technique ou financier incomplet ;
- 4- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- 5- Non-exécution au cours des cinq dernières années d'au moins un (01) marché de d'un montant supérieur ou égal à 10 Millions FCFA TTC. (joindre PV de réception des travaux)
- 6- Non satisfaction d'au moins un critère de qualification.

LIRE PLUTOT

Les critères éliminatoires sont :

- i) dossier administratif incomplet ou non conforme **sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- ii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- iii) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;

iv) non satisfaction d'au moins 75 % des critères essentiels ;

v) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;

vi) offre financière incomplète ;

vii) Non-exécution au cours des cinq dernières années d'au moins un (01) marché de d'un montant supérieur ou égal à 10 Millions FCFA TTC. (Joindre PV de réception des travaux)

PARTOUT LIRE PLUTOT :

13.3 Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

- v) l'expérience du personnel d'encadrement **sur 35 points**;
- vi) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels **sur 35 points**;
- vii) le délai d'exécution **sur 15 points** ;
- viii) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières **sur 15 points**;

Le non-respect de 75% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre. **Le reste sans changement.**

-

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31/10/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :
Par **Décision N° 1042-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **30 novembre 2018**, le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 du 31 octobre 2018, lancé en procédure d'urgence pour la fourniture de deux (02) véhicules à la société Aéroports Du Cameroun SA., est déclaré infructueux.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE DE MENGUEME

COMMUNIQUE N°003/C/C- MGME/SG/2018/ DU 19 OCTOBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L' AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C.MENGUEME/ CDPM/2018 DU 29/10/2018, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE MENGUEME – NGOMEDZAP DU PK 0+00 À PK 16+400,DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, PROGRAMMEANNUEL 2018 DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGUEME COMMUNIQUE :Par décision N°003/D/C-MGME/SG/2018 du 11 DECEMBRE 2018, le résultat se présente comme suit :

OBJET ET LIEU D'EXECUTION	ENTREPRISE	MONTANTS CORRIGES TTC EN (FCFA)	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE Mengueme – NGOMEDZAP DU PK 0+00 à PK 16+400,DANS LA COMMUNE DE Mengueme	CADIC SARL BP : 20216 Yaoundé TEL : 670 1494 14 /699 97 10 94	16 152 242	06 MOIS	Adjudicataire
	ETS KAOUTAL BP : 1668 Yaoundé TEL : 699 49 03 28	15 040 565	06 MOIS	Eliminé/ dossier administratif non conforme
	ETS ERCOM PLUS BP : 15022 Yaoundé TEL : 699 99 71 88	16 842 559	06 MOIS	Eliminé /dossier administratif non conforme et incomplet
	ETS BERNARDY ET BIB BP : 1634 Yaoundé TEL : 655 59 84 67	16 469 868	06 MOIS	Plus disant
	ETS NOUDOU ET FILS BP : 20697 Yaoundé TEL : 677 61 18 88	16 846 060	06 MOIS	Eliminé/ dossier administratif incomplet

L'Entreprise **CADIC SARL BP : 20216 Yaoundé, Tél : 670 1494 14 /699 97 10 94** est retenue pour les l'exécution des travaux de cantonnage la route bitumée Mengueme – Ngomedzap du pk 0+00 à pk 16+400, dans la Commune de Mengueme pour un montant toutes taxes comprises de **Seize millions cent cinquante-deux mille deux cent quarante-deux (16 152 242) francs CFA** et un délai d'exécution de six (06) mois.Ladite entreprise est invitée à se présentée dès publication du présent communiqué au secrétariat général de la Commune de Mengueme pour l'établissement de sa lettre commande.Par ailleurs, les Entreprises soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnées sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Nyong et So'o. Passé ce délai ces offres seront détruites.

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNIQUE N°018 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CDPM-NM/2018 DU 26 OCTOBRE 2018, POUR LE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLE DE COURS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CDPM-NM/2018 DU 26 OCTOBRE 2018, POUR LE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLE DE COURS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. Le résultat dudit Dossier de Demande de Cotation se présente comme suit :
Vu la lettre de proposition d'attribution N°021/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 29 novembre 2018 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	MANGA ET FILS B.P : 2 076 Yaoundé Tél : 699 84 96 14	10 000 000	10 000 000	Délai de réalisation: Deux (02) mois. Lieu d'exécution : CMTP Akonolinga. Obs. :1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 7 Décembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°011/A/J09/SAEF DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMT-P-A) (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**), informe tous les candidats intéressés par la Demande de Cotation ci-dessus référencée, que d'importantes modifications ont été apportées à ladite Demande de Cotation :

- L'incohérence entre certains critères éliminatoires contenus dans les Avis d'Appel d'Offres (AAO) et ceux du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- La retenue de garantie est prévue à l'article 11.2 du CCAP.

AVIS D'APPEL D'OFFRES
AU LIEU DE LIRE

1 : Critères éliminatoires :

Dossier incomplet, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;**

b. Pièce falsifiée ou non conforme (la CIPM et la Maitre d'ouvrage se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;

Note technique inférieur à 75% ;

Non satisfaction du profil du Chef de Mission ;

Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

Offre financière incomplète ;

Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

Présence d'informations financières dans l'offre administrative ou technique ;

Absence d'un sous détail de prix.

_LIRE PLUTOT :

Dossier administratif, technique et financier incomplets ou pièces non conformes ;

a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;

b) Absence d'une note méthodologique d'exécution des prestations ;

c) Absence d'Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour l'Ingénieur de Génie Civil proposé au poste de Chef de mission ;

d) N'avoir pas réalisé au cours des cinq dernières années le contrôle technique et la surveillance des travaux similaires d'un montant supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) de francs CFA

e) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

f) Absence du sous détail d'un prix unitaire quantifié ;

g) Note technique inférieure à 70%.

Le reste sans changement

AKONOLINGA le 7 Décembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°012/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**), informe tous les candidats intéressés par la Demande de Cotation ci-dessus référencée, que d'importantes modifications ont été apportées à ladite Demande de Cotation :

- L'absence du tableau de comparaison des offres ;
- L'incohérence entre le délai d'exécution fixé dans les avis de Consultation (AC : 06 mois) et celui du Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP : 03 mois) ;
- L'absence de la date de dépôt des offres dans le règlement de la consultation (RC) ;
- L'absence de l'article relatif au cautionnement définitif dans le CCAP.

INSERER

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

DEMANDE DE COTATION N°007/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES ET EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

Date limite de remise des offres

N°	Nom des Candidats	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								

Membre de la Commission de Passation des Marchés

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Signature

**CAHIER DE CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
AU LIEU DE LIRE**

8- Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à ~~Trois (03) mois~~ à compter de la date de notification de la



présente lettre-commande.

LIRE PLUTOT

Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **six (06) mois** à compter de la date de notification de la présente lettre-commande.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

AU LIEU DE LIRE

Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) au plus tard le _____ à **11 heures** comme indiquées dans l'Avis de Demande de Cotation.

LIRE PLUTOT

Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) au plus tard le 07 décembre 2018 à **11 heures** comme indiquées dans l'Avis de Demande de Cotation.

Le reste sans changement.

-

AKONOLINGA le 7 Décembre 1018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 5187-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31/10/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 1042-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **30 novembre 2018**, le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 du 31 octobre 2018, lancé en procédure d'urgence pour la fourniture de deux (02) véhicules à la société Aéroports Du Cameroun SA., est déclaré infructueux.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

CELLULE REGIONALE DE COORDINATION DU PNDP LITTORAL

**COMMUNIQUE N°2018/004/AMI/MINEPAT/SG/PNDP/CNC/CRC-LT/RRSE/CASE/CCI/ARPMAAPPEL A
MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°004/MINEPAT/SG/PNDP/CRC?LT/RRSE/CASE/CCI/APMA/2018 POUR
LA SELECTION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS DEVANT ELABORER LES ETUDES DE FAISABILITE
TECHNIQUES ET SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DES MICROPROJETS DANS CERTAINES COMMUNES
DE LA REGION DU LITTORAL CREDIT ID.4 N°57180**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur Régional du Programme National de Développement Participatif (PNDP) Littoral lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des consultants individuels devant élaborer les études de faisabilité technique et socio-environnementale des idées de projets pour le compte de certaines communes de la Région du Littoral.

Cette prestation est ouverte aux candidats de profil **d'Ingénieurs de travaux (Bac+3)** au moins dans les domaines du Génie Civil, Génie Rural, Génie électrique et Agronomie **selon le domaine d'intervention dans lequel la consultation sollicitée se situe**. L'Appel à Manifestation d'Intérêt peut être consulté dans les Délégations Régionales et Départementales du MINEPAT, MINMAP, MINTP, MINADER, MINEE à l'ARMP Littoral au PNDP Littoral et dans les Communes concernées.

La date limite de dépôt est fixée au **mercredi 19 Décembre 2018, à 17 heures 30 minutes**

DOUALA le 5 Décembre 2018

Le COORDONNATEUR RÉGIONAL

NKANJO Bruno Daniel

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 1051-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;
Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;
Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° **08/AONO/ADC/CIPM/2018 du 27/04/2018** ;
Vu Le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;
Vu Le Procès-verbal de négociation actualisé du 22 novembre 2018 ; Considérant la correspondance N° 026-18/ADC/CIPM/CIPMse/ad du 09 novembre 2018; de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

ARTICLE 1- la lettre-commande relative aux travaux de câblage informatique de l'aérogare passagers de l'Aéroport International de Garoua., à la société **ITG STORE SA**, pour un montant de **quarante cinq mille huit cent quatre vingt trois (45 883 220) F CFA TTC** et un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

ARTICLE 2- Le Directeur Général de la société **ITG STORE SA**, est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A., pour l'établissement de ladite lettre-commande.

ARTICLE 3-La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 3 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

HOPITAL GENERAL DE DOUALA

DECISION N°002/GG/MSP/DECL/HGD/CAD/2018 DU 12/11/2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA, Autorité Contractante

Vu La Constitution ;

Vu Le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 ;

Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu La circulaire N°004/CAB/PR du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N°001/CAP/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Décision N° 086 du 05 Novembre 2018 portant constitution du Comité AdHoc pour l'analyse des offres reçues en réponse à la consultation N°002/MSP/GG/HGD/CIPM/2018 et relative à l'acquisition en urgence médicaments essentiels à l'Hôpital Général de Douala ;

Vu Le rapport du Comité Ad Hoc pour l'analyse d'offre reçue en réponse au Dossier de Consultation N°002/MSP/GG/HGD/CIPM/2018 et sa proposition d'Attribution ;

Considérant le Dossier de consultation N° 002/MSP/GG/HGD/CIPM/2018 du 16/10/2018 pour à acquisition en urgence des médicaments essentiels à l'Hôpital Général de Douala ;

DECIDE:

Article 1^{er}: **UBIPHARM CAMEROUN CONTR. N° M108200000403R. Tél : (237) 233 430 171** est déclaré adjudicataire du Marché objet du Dossier de Consultation susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- **Nature du Marché** : Acquisition en urgence des médicaments essentiels à l'Hôpital Général de Douala à l'Hôpital Général de Douala;
- **Montant du Marché** : **149 816 802 F CFA TTC.**
- **Délai d'exécution** : **Quatre (04) mois.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

DOUALA le 12 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NAMME LUMA HENRY

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 1050-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE LA DÉCISION N° 0877-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 DU 14 SEPTEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GAROUA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire N° 003/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° **08/AONO/ADC/CIPM/2018 du 27/04/2018** ;

Vu Le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;

Considérant la correspondance N° 026-18/ADC/CIPM/CIPMse/ad du 09 novembre 2018; de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

ARTICLE 1- Sont et demeurent rapportés les termes de la Décision n° 0877-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 du 14 septembre 2018, portant attribution de la lettre-commande relative aux travaux de câblage informatique de l'aérogare passagers de l'Aéroport International de Garoua., à la société **ITG STORE SA**, pour un montant de **quarante cinq mille huit cent quatre vingt trois (45 883 220) F CFA TTC** et un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

ARTICLE 2- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 3 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE DE MENGUEME

DECISION N°003/D/C-MGME/SG/2018 DU 11 DECEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C.MENGUEME/ CDPM/2018 DU 29/10/2018, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE MENGUEME – NGOMEDZAP DU PK 0+00 À PK 16+400,DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, PROGRAMME ANNUEL 2018 DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGUEME

(AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;

Vu le décret N°2001/044 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République,

Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/173 du 29 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2005/239 du 24 Juin 2005 portant organisation et fixant les modalités du fonctionnement du Fonds Routier ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicables aux marchés publics des travaux ;

Vu le décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 et relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 et relative à l'Application du Code des Marchés Public ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant inscription relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 20 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnées pour l'exercice 2018 ;

Vu l'arrêté n°00000060/A/MINATD/DCTD du 01 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire **MVONDO Hubert** et de ses Adjoints ;

Vu L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C.MENGUEME/CDPM/2018 DU 29/10/2018, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE LA ROUTE BITUMEE MENGUEME – NGOMEDZAP DU PK 0+00 à PK 16+400, DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, PROGRAMME ANNUEL 2018 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Départementale de passation des Marchés en date du 06 Décembre 2018 ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert

N°02/AONO/C.MENGUEME/CDPM-NS/2018 du 29/10/2018., l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC (FCFA)	DELAJ D'EXECUTION DES TRAVAUX
Unique	CADIC SARL BP : 20216 Yaoundé TEL : 670 1494 14 /699 97 10 94	16 152 242	06 MOIS

Article 2^e : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

MENGUEME le 11 Décembre 2018

Le MAIRE

MVONDO LUC HUBERT

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°282/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/CDPM-NM/2018 DU 26 OCTOBRE 2018, POUR LE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLE DE COURS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°021/CDPM-NM/2018, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 29 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : LE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE SALLE DE COURS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°006/DC/CDPM-NM/2018 DU 26 OCTOBRE 2018	MANGA ET FILS B.P : 2 076 Yaoundé Tél : 699 84 96 14	10 000 000 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 7 Décembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 1042-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT INFRUCTUOSITÉ DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 31 OCTOBRE 2018, LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VÉHICULES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA (PHASE IV).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;
Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;
Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;
Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 du 31 octobre 2018 ;
Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance N° 046-18/ADC/CIPMse/ad du 26 novembre 2018;

DECIDE :

ARTICLE 1- Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/AONO/ADC/CIPM/2018 du 31 octobre 2018, lancé en procédure d'urgence pour la fourniture de deux (02) véhicules à la société Aéroports Du Cameroun SA. (Phase IV), est déclaré infructueux.

ARTICLE 2 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 30 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

PRÉFECTURE DU SANAGA MARITIME

DECISION PREFECTORALE N°014/DP/C18/SP DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/DC/C18/C-MSOK/2018 DU 11 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 (CINQ) BOUTIQUES ET D'UN CONGÉLATEUR AU MARCHÉ DE SONGMBENGUE, DANS LA COMMUNE DE MASSOK, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,

Vu la Constitution

Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n°2014/186 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur DIKOSSO-SEME Fritz, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga Maritime ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 prescrivant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la session du 31 octobre 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime

Considérant l'avis de consultation de demande de cotation ouvert en procédure d'urgence n° 003/D

DECIDE

Article 1er: L'avis de consultation de demande de cotation sus cité est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 5 Novembre 2018

Le PRÉFET

DIKOSSO SEME FRITZ

PRÉFECTURE DU SANAGA MARITIME

DECISION PREFECTORALE N°015/DP/C18/SP DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/DC/C18/C-DIZ/2018 DU 11 OCTOBRE 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TOILETTES À SIX (06) COMPARTIMENTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE KM6, DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,

Vu la Constitution

Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP

Vu le décret n°2014/186 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur DIKOSSO-SEME Fritz, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga Maritime ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 prescrivant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la session du 31 octobre 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime

Considérant l'avis de consultation de demande de cotation ouvert en procédure d'urgence n°

°004/DC/C18/C-DIZ/2018 du 11 octobre 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de toilettes à six (06) compartiments à l'école publique bilingue de Km6, dans la Commune de DIZANGUE, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral:

DECIDE

Article 1er: L'avis de consultation de demande de cotation sus cité est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 5 Novembre 2018

Le PRÉFET

DIKOSSO SEME FRITZ

COMMUNE DE NDOBIAN

DECISION MUNICIPALE N°003/DM/CNDOB/SG/2018 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE DE MARCHÉ N°001A/M/CNDOB/2017 PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C.NDOB/CIPM/2017 DU 15/05/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE + SALLE DE FETES DANS LA COMMUNE DE NDOBIAN EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOBIAN

Vu La Constitution;

Vu La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes;

Vu La Loi N° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents;

Vu Le Décret N°77/2003 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, ensemble ses modificatifs subséquents;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics;

Vu Le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur AMOUGOU François aux fonctions de Préfet du Département du NKAM;

Vu La Délibération n°001/D/CNDOB/SG/2018 du 12 Mars 2018 portant élection de Monsieur MANTAP Dieudonné aux fonctions de Maire de la commune de Ndobian ;

Vu Les dispositions de la Lettre de marché N°001/M/CNDOB/CIPM/2017 ;

Vu le Procès-verbal de mise au point du 18 juillet 2018 ;

Vu L'ordre de service N°007/OS/CNDOB/2018 du 08 août 2018 portant Mise en Demeure de l'Entreprise SODIRECAM prescrivant le démarrage des travaux ;

Vu le Procès-verbal d'évaluation de la réunion de mise au point et de la mise en demeure du 25 octobre 2018;

Vu L'ordre de service N°008/OS/CNDOB/2018 du 29 octobre 2018 portant Mise en Demeure de l'Entreprise SODIRECAM prescrivant le démarrage des travaux; Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er : La présente décision qui porte résiliation de la Lettre de Marché N°001/M/CNDOB/CIPM/2017 passée après Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CNDOB/CIPM/2017 du 15 Mai 2017 avec l'entreprise SODIRECAM SARL relative à la construction de l'Hôtel de Ville + Salle de fêtes est à compter de la date de signature, résiliée pour défaillance avérée de l'entreprise à remplir ses obligations contractuelles.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 102 du code des marchés publics, l'entreprise SODIRECAM SARL BP : 10928 Douala, RC/DLN/2014/B/814 ne peut soumissionner à la commande publique, avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la présente décision.

Article 3 : Les frais qui seront engagés par la commune de Ndobian pour pouvoir au remplacement de l'entreprise défaillante seront supportés par l'entreprise SODIRECAM SARL conformément à l'article 103 du code des marchés publics.

Article 4 : L'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargée de la mise en oeuvre de la présente décision en ce qui la concerne.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

NDOBIAN le 10 Décembre 2018

Le MAIRE

MANTAP Dieudonné

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

COMMUNIQUE N° 7948/18/DG/DAG/DAMP/SMP/SA PORTANT REPORT DES DATES DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES N° 100/18/AONO/SDCC/CIPM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six exemplaires dont l'original et cinq copies** marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 04 décembre 2018 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 100/18/AONO/SDCC/CIPM RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES A LA SODECOTON POUR LES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Lire plutot

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en **six exemplaires dont l'original et cinq copies** marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 11 décembre 2018 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des offres se fera en deux phases.

L'ouverture des offres administratives et techniques sera effectuée par la Commission Interne de Passation de Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua **le 04 décembre 2018 à 16 heures au plus tard**. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

- La date de l'ouverture des offres financières sera fixée à l'issue de l'analyse technique. **Ne seront pris en compte que les offres des soumissionnaires qui auront obtenu une note au moins égale à 80 points sur 100.**

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des offres se fera en deux phases.

L'ouverture des offres administratives et techniques sera effectuée par la Commission Interne de Passation de Marchés de la SODECOTON à la Direction Générale de la société à Garoua **le 11 décembre 2018 à 16 heures au plus tard**. Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle. Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

- La date de l'ouverture des offres financières sera fixée à l'issue de l'analyse technique. **Ne seront pris en compte que les offres des soumissionnaires qui auront obtenu une note au moins égale à 80 points sur 100.**

GAROUA le 3 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

SIGRIST Jean Charles

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PÊCHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORÊTS DU CAMEROUN

PORTANT REPORT DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais devront être produites en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels et déposées contre récépissé à la Division des Affaires Administratives et financières de la CAPEF, sis « place PARC REPIQUET », tél : 222 23 25 40, au plus tard le 01 Novembre 2018 à 12 h 00, heure locale et devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><i>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 1046/AONO/CAPEF/ CIPM/2018 DU 10/10/2018 EN VUE DE LA FOURNITURE DE DEUX (02) PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DIESEL CLIMATISE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN (CAPEF) « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »</i></p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais devront être produites en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels et déposées contre récépissé à la Division des Affaires Administratives et financières de la CAPEF, sis « place PARC REPIQUET », tél : 222 23 25 40, au plus tard le 14 Novembre 2018 à 12 h 00, heure locale et devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><i>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 1046/AONO/CAPEF/ CIPM/2018 DU 10/10/2018 EN VUE DE LA FOURNITURE DE DEUX (02) PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DIESEL CLIMATISE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN (CAPEF) « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »</i></p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres administrative, technique et financière aura lieu dans la salle de réunions de la Commission Interne de passation des marchés de la CAPEF le, 01 Novembre 2018 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de passation des marchés de la CAPEF.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres administrative, technique et financière aura lieu dans la salle de réunions de la Commission Interne de passation des marchés de la CAPEF le, 14 Novembre 2018 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de passation des marchés de la CAPEF.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>

YAOUNDE le 2 Novembre 2018

Le PRÉSIDENT

KOUE MOUSSA

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

ADDITIF N° 01 APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N° 51 /AONO/CUD/CIPM/2018 DU 05 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS LUMINEUX DE SECURITE ROUTIERE LE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA, COMMUNIQUE AU TITRE DE L'ADDITIF N°01, QUE LA DATE DE DÉPÔT DES OFFRES INITIALEMENT PRÉVUE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le **11/12/2018 à 12 heures précises, heure locale** et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 51/AONO/CUD/CIPM/2018

POUR LA FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS LUMINEUX DE SECURITE ROUTIERE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279, rue Victoria – Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, au plus tard le **18/12/2018 à 12 heures précises, heure locale** et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 51/AONO/CUD/CIPM/2018

POUR LA FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS LUMINEUX DE SECURITE ROUTIERE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps.</p> <p>L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le 11/12/2018 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps.</p> <p>L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives, les offres techniques et financières aura lieu le 18/12/2018 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de l'offre.</p> <p>Le reste sans changement. /-</p>

DOUALA le 10 Décembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 10/12/18 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'EPAB, dans la salle de conférences sise du siège de ladite structure. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>l'ouverture des plis initialement prévue le lundi 10 décembre 2018 a été reportée au lundi 17 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de ladite structure</p>

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le DIRECTEUR

NKODO

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°013/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU(PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous plis fermés contre récépissé à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières dès publication du présent avis, au plus tard le 07 décembre 2018 à 14 heures précises, et devront porter la mention: AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°008/ADC/CDPM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).</p> <p>? A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ?.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous plis fermés contre récépissé à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières dès publication du présent avis, au plus tard le 07 décembre 2018 à 14 heures précises, et devront porter la mention: AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°008/ADC/CDPM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence). ? A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ?.</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Cautionnement définitif</p> <p>Dans les vingt (20) jours suivant la notification de la lettre-commande par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif.</p> <p>Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant de la lettre-commande, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit de l'Autorité Contractante ou par une caution personnelle et solidaire.</p> <p>Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché. Le reste sans changement.</p>

AKONOLINGA le 7 Décembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°013/A/J09/SAEF DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU(PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <p><u>LETRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER</u></p> <p>Demande de Cotation N°008/DC/CDPM-NM/2018 DU 13 NOVEMBRE 2018,POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU(Procédure d'urgence).</p> <p>Monsieur, Madame</p> <p>Aux fins de la réhabilitation de la connexion internet-intranet, création du site web et acquisition des logiciels au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga,</p> <p>Je vous demande de bien vouloir me faire retourner vos offres rédigées en langue française ou anglaise en (07) exemplaires dont 01 (un) original et 06 (six) copies chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que votre dossier administratif complet de l'exercice 2018 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle joint en annexe, sous pli fermé à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières au plus tard le 07 décembre 2018 à 14 heures précises et devront porter la mention suivante :</p> <p>« DEMANDE DE COTATION N°008/DC/CDPM/2018 DU 13 DECEMBRE 2018, POUR LA REHABILITATION DE LA CONNEXION INTERNET-INTRANET, CREATION DU SITE WEB ET ACQUISITION DES LOGICIELS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU</p> <p>« À N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».</p> <p>Les offres seront dépouillées le 07 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga.</p> <p>Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.</p> <p>INSERER</p> <p><u>Article 15: Cautionnement définitif</u></p> <p>15.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification de la lettre-commande par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif.</p> <p>15.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant de la lettre-commande, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit de l'Autorité Contractante ou par une caution personnelle et solidaire.</p> <p>15.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.</p> <p>15.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché.</p> <p>Le reste sans changement.</p> <p>-</p>

AKONOLINGA le 7 Décembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 10/11/2018 à 15 heures. Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>l'ouverture des plis initialement prévue le lundi 10 décembre 2018 a été reportée au lundi 17 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de ladite structure.</p>

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR**

NKODO

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 15 /12 /2018 à 15 heures .Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>l'ouverture des plis initialement prévue le lundi 10 décembre 2018 a été reportée au lundi 17 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de ladite structure</p>

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR**

NKODO

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 10 /12 /2018 à 15 heures .Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 15 /12 /2018 à 15 heures .Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

BINGUELA le 11 Décembre 2018

Le DIRECTEUR

NKODO

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 10/12/18 à 15 heures. Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>l'ouverture des plis initialement prévue le lundi 10 décembre 2018 a été reportée au lundi 17 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de ladite structure</p>

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR**

NKODO

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

ADDITIF N°001/EPAB/D/DAF/SMAE/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 10/12/18 à 15 heures. Elle se fera dans la salle de conférence de l'EPAB par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>l'ouverture des plis initialement prévue le lundi 10 décembre 2018 a été reportée au lundi 17 décembre 2018 à 15 heures précises dans la salle de conférence de ladite structure</p>

YAOUNDE le 11 Décembre 2018

Le **DIRECTEUR**

NKODO

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm